Propositions pour la création d'un collège-lycée expérimental

Ce projet a été élaboré par un groupe de travail composé d'enseignants, d'universitaires et de parents d'élèves.

Sommaire

I -	Principes pédagogiques	p. 2
II-	Fonctionnement de l'école	p. 2
	1. La recherche individuelle	p. 3
	2. Le cahier de notes	p. 3
	3. Les groupes et cercles d'étude	p. 4
	4. Les ateliers	p. 4
III-	Les engagements de la communauté scolaire	p. 5
	1. Les enseignants	p. 5
	2. L'évaluation	p. 6
	3. La discipline	p. 6
	4. L'administration	p. 6
	5. Le site, généralités	p. 6
IV-	Les liens entre l'école et le système éducatif	p. 7
V-	Propositions d'emploi du temps	p. 9

I- Principes pédagogiques

Ce qui sera privilégié est le projet personnel et la recherche autonome de l'élève. Par un contrat liant l'élève, les parents et les enseignants, l'élève s'engage à procéder à des recherches sur un programme de son choix, l'enseignant à le guider dans ses recherches et les parents à le soutenir. Le métier d'enseignant s'exprime dans sa capacité à guider l'élève de telle sorte que ce dernier finisse par accomplir le tour du savoir dont l'enseignant est le spécialiste et ce, au niveau qui lui est accessible. Il va de soi que la proposition de recherche initiale puisse être réorientée en fonction des problématiques rencontrées par l'élève et en concertation avec lui. Ce projet peut conduire à une réalisation manuelle.

Pour conserver un témoignage analysable du parcours de l'élève, celui-ci rédige un cahier de notes où il inscrit ses recherches et les questions de l'enseignant l'incitant à nuancer, préciser, compléter, relier ses travaux d'une étape donnée et l'amenant à aborder une étape ultérieure. Il serait souhaitable que ce cahier prenne la forme d'un manuscrit de livre, l'élève devant se percevoir comme l'écrivain de sa propre aventure intellectuelle, artisanale ou artistique. De son côté, l'enseignant tient son propre cahier des comptes rendus de l'élève où il rédige ses questions et ses difficultés à ouvrir ou consolider les recherches de l'élève.

Ces deux cahiers doivent être consultables par tous.

Pour ses recherches, l'élève dispose librement de tout le fonds documentaire à sa disposition et peut consulter tout camarade et tout adulte de son choix, enseignant ou non enseignant, susceptibles de l'aider.

La recherche personnelle guidée par l'enseignant sera considérée comme la loi d'airain de l'école. Son application suppose une certaine organisation : il faut que l'élève puisse rencontrer l'enseignant à intervalles réguliers afin d'exposer le résultat de sa recherche du moment ; il faut aussi qu'il puisse consulter plus spontanément les personnes de son choix pour l'obtention d'informations ou de conseils susceptibles de l'intéresser. Le personnel de l'école organisera donc une certaine disponibilité mais sans jamais perdre de vue l'importance et la régularité des séances de compte rendu. Cette régularité apparaît indispensable à un excellent entraînement et oblige à maîtriser la temporalité, notamment l'idée d'échéance propre à la vie et aux examens.

II- Fonctionnement de l'école organisation autour du projet personnel de l'élève

L'équipe de professeurs sera forte d'une concordance des personnalités, d'un idéal de formation commun et d'un travail pédagogique collectif approfondi.

Il faut que le savoir se tienne au centre de l'institution scolaire, qu'il soit sincèrement gratifié. C'est ici que chacun, enseignant, parent, communauté locale, doit être persuadé que le savoir est l'instrument essentiel d'émancipation.

Toutes les disciplines seront présentes, soit treize en lycée. L'effectif sera celui de la moyenne nationale dans les établissements, soit un enseignant pour onze élèves.

L'emploi du temps présentera quatre types de séances :

- recherche individuelle.
- compte-rendu de cette recherche devant un enseignant.
- recherche et exposé en groupe d'élèves.
- activité d'atelier, de diffusion ou autre.

1. La recherche individuelle

L'élève propose et étudie un projet personnel de recherche. Le professeur l'écoute et l'aide dans son travail en lui rappelant la réalité communautaire, les obligations scolaires et les exigences pour un éventuel futur métier.

L'enseignant représente, face à l'élève, le principe de réalité tout en lui laissant trouver son propre chemin pour en acquérir la maîtrise. Par ses conseils, il guide l'élève afin qu'il accomplisse le tour complet d'un savoir accessible.

Les séances de recherche se déroulent par groupe de huit ou neuf élèves, le travail en commun étant possible. Les exposés doivent être réguliers pour une meilleure appropriation. La fréquence d'une séance hebdomadaire par matière serait la plus indiquée.

Objectif : acquérir des systèmes de connaissance avec lesquels l'élève joue en toute autonomie.

Pratique: trois élèves présentent leur exposé par séance. Chacun dispose d'environ vingt minutes. Pour faire le tour des matières enseignées, treize séances sont nécessaires en un peu plus de huit jours pleins, tout en gardant la possibilité de regrouper certaines matières, suivant le projet de l'élève. Chaque matière revient tous les cinq jours.

Les autres élèves ont la possibilité de suivre l'exposé, qui devient une représentation publique, dans laquelle chacun est motivé par une recherche commune, et contribue à une correction collective et juste.

Le rôle de l'enseignant est de conduire les élèves vers une représentation de type théâtral, afin d'éviter l'ennui, mais aussi de développer la mémoire. L'appropriation des savoirs est alors totale, car la mémoire est ainsi conduite par l'intelligence et la passion. Elle n'est pas un simple moteur d'acquisition, une machine à ingurgiter.

Le professeur peut ainsi vérifier aisément l'acquisition du savoir. Par des questions analogiques, il aide l'élève à démonter, remonter puis formaliser son expérimentation.

Pour finir, l'exposé offrira une représentation sans souffrance, quitte à être bref, mais toujours sincère et ressenti. Ce sera à l'enseignant de mesurer et distribuer incitations et exigences, dans le respect dû à chaque élève.

Pratique: L'élève dispose d'un cahier de notes pour consigner ses travaux de recherche individuelle. Ce cahier sera un véritable travail écrit, objet de communication, et publiable. L'idée de diffusion sera un excellent stimulant pour l'écrivain qui produit ainsi un recueil de connaissances pour ses camarades.

2. Le cahier de notes sera publiable

Afin de bien maîtriser toute la sphère du réel qui l'entoure, l'élève aura besoin d'une pratique sociale. Il devra donc prendre ses responsabilités dans les groupes auxquels il participe; devenir acteur et non pas sujet. Or, devenir acteur, c'est, par exemple, publier. Cette publication sera gratifiante, d'autant plus qu'elle sera offerte à soi-même et aux autres, impliquée dans la formation communautaire.

L'élève devenant généreux avec ses connaissances, aurait intérêt à prendre en charge les plus jeunes. L'assistance mutuelle dans le travail, le respect de l'autre seront encouragés avant toute comparaison des performances.

Pour la mise au propre d'un ouvrage, plusieurs corrections sont nécessaires. D'où le rôle des *ateliers de diffusion* et des *comités de lecture*. Le professeur aide à l'autocorrection avant que l'élève présente son ouvrage au comité en vue de la publication. Il accorde ensuite son

« *imprimatur* » sans lequel l'élève ne peut porter son travail à la publication. Le comité de lecture donne, à son tour, son avis.

La production de vidéos et de tout autre support informatif moderne sont envisageables à la diffusion.

Le cahier de notes est très important. Il y figure les étapes d'ajustement avant la mise au propre, significatives des types de difficultés intellectuelles qui sont autant de projections du développement personnel. Il permet à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'élève.

Objectif : le but ultime est que l'élève devienne un apprenti chercheur parfaitement motivé et complètement autonome.

Pratique: l'élève doit être confronté à chaque discipline selon une fréquence hebdomadaire. Il doit disposer d'un battement de quinze minutes par séance, soit quarantecinq minutes par matinée destinées aux assemblées générales des élèves. Chaque matinée, trois exposés sont prévus par élève. Les groupes de recherche sont répartis de façon à utiliser tout le matériel et, notamment, les espaces présentant des structures particulières (sciences, technologie, arts plastiques, etc.)

3. Les groupes et cercles d'étude

Pratique: la durée prévue pour les séquences est de une heure quinze (plus ou moins quinze minutes) par groupe de neuf à quinze élèves (neuf à la base, plus ceux qui veulent renforcer la matière, sans jamais dépasser dix-huit). Six ou sept groupes d'étude fonctionnent en même temps.

Les élèves choisissent leur groupe d'étude ; mais il serait souhaitable que les élèves s'insèrent dans les groupes dont la matière à l'étude est, pour eux, la plus éloignée dans les jours suivants, afin de respecter au mieux cette fréquence hebdomadaire, indispensable à une bonne assimilation.

Articulation d'une séance :

- pendant vingt minutes : les élèves exposent un problème décrit en séance de recherche individuelle et entretien. Il faudra représenter le problème sous forme de jeu, afin d'en rendre la connaissance attractive. *Ceux qui exposent ont été élus par leurs camarades*.

L'enseignant devra veiller à la rotation des présentateurs, il est garant de la démocratie au sein du groupe.

- les élèves choisissent par vote, entre les problèmes présentés, ceux qu'ils désirent étudier. Ils travaillent sur trois ou quatre problèmes.
- les cercles d'étude exposent leurs résolutions respectives. Le groupe s'assure que tout le monde a bien compris, et vérifie que toutes les notes ont été soigneusement prises.

4. Les ateliers

Pratique : six ateliers basés sur des pratiques interdisciplinaires sont proposés.

Certains ateliers trouveront une utilité dans l'aménagement et le fonctionnement de l'établissement. Les thèmes proposés par chaque élève seront présentés à tous, les objectifs définis. Le travail manuel prendra une véritable place dans ces projets. Exemples d'ateliers :

- pôle littéraire (écriture, lecture, théâtre, langues et philosophie).
- expression corporelle, éducation physique et sportive.
- pôle scientifique (mathématiques, physiques, biologie, géologie et technologie).
- espace artistique (musique, arts plastiques).
- forum de société (histoire, géographie, économie, actualité).

- espace conférences.
- pôle de diffusion.
- travaux manuels (ex. jardinage, couture, cuisine, amélioration du cadre de vie).

Les ateliers débuteront l'après-midi à 13h30. Le nombre d'enseignants sera de six ou sept, soit un pour vingt à vingt-quatre élèves. On peut envisager à ce niveau l'implication des bénévoles, du tutorat, des intervenants extérieurs tels des professionnels. Les ateliers se terminent à 15h30. Ils sont prolongés par des activités de club jusqu'au ramassage scolaire.

III- Les engagements de la communauté scolaire

Lors de la réunion inaugurale de l'école, résultant d'un accord tacite des participants pour y venir, se compose une communauté scolaire dont le contrat est un objectif de formation.

L'école nouvelle devra se sentir en partie responsable dans la réduction de la violence puisque sa vocation de formation l'engage auprès du marché de l'emploi où s'y noue ce lien social majeur : l'unité communautaire du travail.

La survie de cette école doit dépendre de ses propres actes. Dans le groupe fondé par l'école, la préoccupation immuable sera de s'organiser pour atteindre l'objectif de formation. Cet objectif ne sera atteint que si chacun des membres de la communauté scolaire reste constamment impliqué dans les termes du contrat. C'est pourquoi l'école nouvelle doit adopter le principe de fonctionnement le plus démocratique possible.

Toute la culture disponible peut aider à consolider les moyens de la citoyenneté : par exemple conduire à savoir saisir le présent et à prendre la parole, à avoir foi en la valeur sacrée de son existence et de son irremplaçable originalité.

1. Les enseignants

Il faudra absolument lutter contre toute inhibition face au savoir. Or, l'élève vient tel qu'il est d'une société où, probablement déjà, il a subi cette inhibition. L'objectif de l'enseignant est de rendre l'élève libre vis-à-vis du savoir et qu'il puisse assurer dans une complète autonomie son propre développement intellectuel et artistique.

L'enseignant, de par sa formation, sait quel est le système de fonctionnement global de sa science et évalue où l'élève en est sur le chemin de ce système. Sa première tâche est de déterminer si un choix personnel d'une recherche quelconque, formulé par l'élève, avance dans la direction de cette maîtrise. Ce qui doit à chaque instant conduire l'analyse de l'enseignant est de déterminer si telle ou telle voie de recherche dissout les inhibitions et libère l'esprit, si l'élève vit dans le sentiment de se dépasser ou de se développer sans cesse.

L'intérêt du travail autonome au sein d'une équipe au mode de fonctionnement extrêmement souple est de multiplier les opportunités de trouver toute forme d'écoute. Ainsi chacun doit s'attendre à se trouver parfois sollicité pour devenir une sorte de confident spontané. Il va de soi qu'il faut écouter et répondre dans la mesure de ses possibilités et que, parfois, la présence d'un psychologue est nécessaire.

Le but vital, la préoccupation principale de l'école est effectivement l'insertion sociale. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, l'école devra assurer une formation auprès des plus démunis. Si elle engage du personnel de service, il serait intéressant qu'elle aménage son emploi du temps pour lui offrir l'opportunité d'assurer sa promotion sociale. Il serait en effet paradoxal de croire en la promotion du savoir de tous, et contribuer à l'aliénation de ceux qui sont au service de l'école.

2. L'évaluation

La société sera toujours en droit de demander des comptes aux écoles financées par ses propres impôts. Pour l'évaluation de l'école, les professeurs devront accepter légalement la mesure, par un jury neutre et extérieur, de l'efficacité du dispositif pédagogique sur la base de tests d'entrée et de sortie effectués sur les élèves. Les examens nationaux seront également reconnus comme tests significatifs.

En ce qui concerne l'évaluation des élèves et de la discipline :

L'objectif consiste à obtenir des élèves un travail personnel, volontaire, autonome et un engagement motivé dans une dynamique intellectuelle et artistique commune.

Dans le dispositif pédagogique imaginé, une évaluation est possible à plusieurs niveaux : sur les projets, l'exposé individuel, le livre au propre, les problèmes posés, les jeux inventés, les représentations ; ce, dans toutes les matières. Le caractère néfaste d'une évaluation figeant l'élève dans une image hiérarchique sera atténué si celle-ci est établie sur la base d'une auto-évaluation discutée et concertée. Il n'en faudra pas moins que la note reste rigoureusement confidentielle, qu'elle appartienne au domaine strictement privé. Il serait envisageable que l'élève traduise sa différence par une note en accord avec le professeur, note dûment présentée comme contrainte sociale, comme aspect du principe de réalité.

3. La discipline

L'idéal serait que les élèves adhèrent volontairement au cadre offert par le dispositif pédagogique. Mais il ne faut pas oublier que ces élèves viennent à l'école déjà victimes d'une certaine inhibition vis-à-vis du savoir. En conséquence, peut-être faudra-t-il parfois devenir plus incisif. C'est à ce sujet qu'il faudra le mieux composer : trop de discipline sera le signe que l'école fonctionne mal comme lieu festif et libérateur du savoir ; une certaine discipline sera éventuellement nécessaire pour améliorer ce fonctionnement.

Les élèves disposeront d'un lieu de réunion (sans la participation des adultes). Leur emploi du temps leur permettra des réunions-débats, afin de parler ouvertement et entre-eux de leurs problèmes, d'échanger des idées et des propositions. Ces assemblées donneront lieu à des votes. Le résultat des débats sera présenté au Grand Conseil de l'établissement.

4. L'administration

Le travail administratif sera partagé entre les enseignants. Il sera inclus dans le volume horaire dû par chacun.

Les transports scolaires devront être organisés en harmonie avec les horaires de l'établissement.

Le service de restauration devra permettre aux élèves de gérer facilement leur pose repas et ne sera pas une contrainte pour leur choix d'atelier.

5. Le site, généralités

Donner une image gratifiante du savoir suppose des écoles d'une architecture particulière, où les sites recueillant l'information et les efforts de recherche occupent une position privilégiée.

L'acquisition du savoir doit s'offrir à tous ceux dont l'élève attend une reconnaissance : ses camarades, ses parents , ses professeurs et tout environnement humain. L'espace modulable prévoit cette représentation ; il permet de créer des spectacles, d'organiser des expositions, de mettre en place des vitrines, d'échanger en forum, de jouer de façon collective

et d'inviter le public le plus divers. Cet espace ne saurait se limiter à l'école. Il serait bon que cette représentation puisse le plus souvent s'inscrire dans la communauté extérieure en y utilisant les sites de spectacle et d'exposition. Il serait également intéressant que l'école accède à une vocation éducative auprès de cette communauté, qu'elle ne soit plus une annexe de la société, mais qu'elle participe entièrement à ses œuvres.

Lors de la construction, certains espaces seront laissés dans leur état « brut » (pièces, parties de jardin) afin de servir de support aux ateliers et notamment aux activités manuelles (aménagements, décoration, jardinage, architecture, etc.).

IV- Les liens entre l'école et le système éducatif

La vie de l'école expérimentale est fondée sur l'existence du Conseil des enseignants. Ce conseil dispose du pouvoir d'analyse de la pratique éducative. Il est habilité à perfectionner cette pratique. Sur cette voie, aucune autorité ne limite sa fonction et celle de son président élu, appelé Directeur pédagogique. Ce directeur est responsable auprès de la société de la bonne application du projet éducatif, projet élaboré en commun par toute l'équipe éducative.

Mais la société exerce un contrôle sur ce Conseil, car celui-ci est redevable, auprès d'elle, de ses résultats en matière d'éducation. Aussi, ce Conseil s'oblige à respecter un contrat éducatif convenu avec l'institution scolaire nationale. Simultanément, ce Conseil ne saurait décider séparément de son projet sans tenir compte de l'ensemble du système éducatif. Pour cette raison, le conseil délègue des enseignants auprès des organes consultatifs officiels nationaux et auprès des instances du réseau des écoles expérimentales afin d'établir un projet global s'imposant comme *cadre de référence*.

L'adoption du *cadre de référence* suppose l'aval de l'institution scolaire nationale, par l'accord de ses représentants officiels, et du réseau, par l'accord de l'ensemble des délégués de toutes les écoles expérimentales. En cas de désaccord, le réseau suit l'avis de l'institution. Ce cadre impose des programmes et des examens nationaux, une carte scolaire, des modalités de recrutement des personnels et le respect d'une éthique de l'éducation.

Si elle se tient dans ce *cadre de référence*, la pédagogie adoptée ou modifiée par l'école ne relève que du Conseil des enseignants et de son Directeur pédagogique. Mais l'institution nationale et l'ensemble des délégués du réseau l'évaluent dans sa capacité à respecter ce cadre. Pour effectuer l'évaluation, la société exerce son contrôle par l'intermédiaire du Grand Conseil de l'établissement, où délégués des parents et des élèves disposent d'un pouvoir de critique et peuvent recourir à des *instances d'arbitrage*. Ces instances sont les délégués désignés par le réseau des écoles expérimentales, les inspecteurs de l'institution scolaire nationale reconnus par ces délégués et, évidemment comme pour tout citoyen, les tribunaux ordinaires. Les délégués du réseau et les inspecteurs procèdent également à une évaluation directe du Conseil des enseignants sur la base de tests d'entrée et de sortie des élèves et de leurs résultats aux examens.

Le constat d'une faute au regard du cadre de référence oblige le Conseil des enseignants à adopter des mesures rectificatives ou à accepter à son encontre des mesures disciplinaires.

La recherche pédagogique est assurée par des séminaires organisés par le réseau et par le recours aux universitaires dont les travaux sont reconnus par le réseau.

Les délégués aux organes consultatifs de l'institution nationale et au réseau sont élus sur la base de leurs propres travaux pédagogiques.

La fondation de l'école est à l'initiative d'une association locale qui désigne un Conseil éducatif pour la créer. Ce sont les délégués du réseau et l'institution nationale qui

donnent leur aval. Ce Conseil éducatif comprend les futurs membres du Conseil des enseignants et toutes les personnes intéressées par les questions pédagogiques. Pour cette création, l'accord de tous les partenaires du système éducatif, qu'ils soient dans le secteur traditionnel ou expérimental, est souhaitable.

L'école expérimentale recrute son personnel dans la liste nationale admise par l'institution nationale et avec l'accord des délégués du réseau. Ces membres du personnel doivent bénéficier d'un droit au regroupement pour animer l'école, ce qui suppose la création par l'institution de postes à profils ou de détachements spécifiques. Ils devront également pouvoir revenir dans l'école traditionnelle en cas de désaccord avec les principes du projet éducatif de l'école expérimentale où ils ont été affectés.

			1	Un em	ndoi di	u temp	s noss	ible t	ne lyc	 ée			
							росс	loic, ty	pe iye				
						-rechercl							
Journées	1.Arts.p.	2.Bio-G.	3.Eco.	4.Ed.ph.	5.Franç.	6.Hist-G.	7.Lan.I	8.Lan.II	9.Math.	10.Mus.	11.Philo.	12.Phys.	13.Tech
Lundi													
8h30-9h45	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
9h45-11h	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
11h-12h15	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
13h30-15h30										Prof.: 2 c	ou 1 par a	itelier.	
Après 15h30	Activite	s de ciui	o jusqua	u ramass I	age scor	aire seion	ies aspir	ations de	cnacun.				
Mardi	0 11/	0 "'	0 11/	0 "	0 "	0 "1	E D :	E D :	E D :	E D :	·	E D :	- D:
8h30-9h45	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
9h45-11h	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.
11h-12h15	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
13h30-15h30 Après 15h30										P101 2 C	ou i pai a	itelier.	
Mercredi	ACTIVITE	a ue ciul	Jusqu a	u ramass	aye scol	an e seion	ico aspii	auons de	criacuii.				
8h30-9h45	ED:	ED:	ED:	ED:	ED:	ED:	C diá	C d'é	C d'é	C d'é	G 416	C d'é	G.d'é.
9h45-11h	E-R.i. G.d'é.	E-R.i. G.d'é.	E-R.i. G.d'é.	E-R.i. G.d'é.	E-R.i. G.d'é.	E-R.i. G.d'é.	G.d'é. E-R.i.	G.d'é. E-R.i.	G.d'é. E-R.i.	G.d'é. E-R.i.	G.d'é. E-R.i.	G.d'é. E-R.i.	G.are. E-R.i.
9n45-11n 11h-12h15	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.a e. E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
Jeudi	L-1X.1.	L-1\(\).1.	L-IX.I.	L-IX.I.	L-IX.I.	L-1\(\).1.	O.u e.	G.u e.	O.u e.	O.u e.	O.u e.	O.u e.	O.u.e.
8h30-9h45	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
9h45-11h	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.
11h-12h15	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
13h30-15h30													L-IX.I.
Après 15h30										1101 2 0	ou i pai a	iteliei.	
Vendredi	Aotivito	o de oldi	J uoqu u	a ramass	age sook		loo dopii		опасан.				
8h30-9h45	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
9h45-11h	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
11h-12h15	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
13h30-15h30				l				l		l		l	
Après 15h30											•		
Lundi			,				·						
8h30-9h45	G.ďé.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
9h45-11h	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	
11h-12h15	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
13h30-15h30	4 à 7 ate	liers: si	4, les élè	ves sont	36-37 pa	r atelier ;	si 7, les e	élèves so	nt 20-21.	Prof.: 2 c	ou 1 par a	telier.	-
Après 15h30	Activité	s de clul	ɔ jusqu'a	u ramass	age scol	aire selon	les aspir	ations de	chacun.				
Mardi													
8h30-9h45	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
9h45-11h	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
11h-12h15	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
13h30-15h30										Prof.: 2 c	ou 1 par a	telier.	
Après 15h30	Activité	s de clul	o jusqu'a	u ramass	age scol	aire selon	les aspir	ations de	chacun.				
Mercredi													
8h30-9h45	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
9h45-11h	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.	Gr.d'ét.
11h-12h15	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
Jeudi													
8h30-9h45	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.
9h45-11h	G.ďé.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	G.d'é.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.	E-R.i.
Fin d'un	Le	jeudi de	la 2ème s	emaine, a	à 11h, un	nouveau	cycle co	mmence.	Tous les	élèves o	nt connu	une séan	ce
cycle	de E-R.i.	et de G.d	'é. dans	toutes les	matières	et travai	llé dans t	ous les a	teliers (m	axi 36, mi	ini 24) au	moins 2 f	ois.
Note		<mark>La succe</mark>	ssion des	s matières	s dans le	temps es	t à adapt	er, l'ordre	choisi ét	<mark>ant seule</mark>	<mark>ment alp</mark> h	nabétique	

			2. Répa	artition	des ar	oupes	dans i	une un	ité type	e lycée			
	Répartition des groupes dans une unité type lycée (treize groupes de onze élèves)												
			Rén		<u> </u>	rs (lycée				C1 G2	etc		
Journées	1.Arts.p.	2.Bio-G.	3.Eco.	4.Ed.ph.	5.Franç.	6.Hist-G.	7.Lan.I	8.Lan.II	9.Math.	10.Mus.	11.Philo.	12.Phys.	13.Tech.
Lundi	т.т и со.р.	Z.Dio G.	3.Ec.	1.Eu.pii.	3.1 runç.	o.mst G.	7.Eun.1	0.12411.11	y.ividui.	10.17105.	TTIT IIIIO.	12.1 Hys.	13.1 ccm
8h30-9h45	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13
9h45-11h	G.13	G.2	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.11	G.12	G.13
11h-12h15	G.13	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.10	G.10	G.12
13h30-15h30												avec 1 pro	
Après 15h30			-	_		lon les asp	-		al alcilei.	or surriorn	DIG, L-IX.I.	avec i più	л.
Mardi	7101171100	uo olab j	aoqu aa ra	maccago	900141110 00	1011100 404	in all on o a	oriacari.					
8h30-9h45	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10
9h45-11h	G.10	G.12	G.13	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.10
11h-12h15	G.10	G.10	G.12 G.11	G.13 G.12	G.13	G.1	G.2	G.4 G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8
13h30-15h30												avec 1 pro	
			-			lon les asp	-		al alcilei.	or surriorn	DIG, L-IX.I.	avec i più	л.
Mercredi	7-0114 HG2	ac club j	aoqu au ia	massage s		.o., 100 asp	audions ut	onacum.					
8h30-9h45	G.8	GO	G 10	G 11	G 12	G 12	G 1	GO	G.3	G 4	G 5	G 6	6.7
9h45-11h	G.8 G.7	G.9 G.8	G.10 G.9	G.11 G.10	G.12 G.11	G.13 G.12	G.1 G.13	G.2 G.1	G.3 G.2	G.4 G.3	G.5 G.4	G.6 G.5	G.7 G.6
11h-12h15	G.7 G.6	G.7	G.8	G.10	G.10	G.12	G.13			G.2	G.4 G.3		G.5
Jeudi	3.0	9.1	9.0	9.9	3.10	9.11	9.12	G.13	G.1	G.2	3.3	G.4	G.5
	0.5	0.0	0.7	0.0	0.0	0.40	0.44	0.40	0.40	0.4	0.0	0.0	C 4
8h30-9h45	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4
9h45-11h	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3
11h-12h15	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2
13h30-15h30			-	_			-		ar ateller.	Si surnom	ore, E-R.I.	avec 1 pro	Л.
Après 15h30 Vendredi	Activites	de club ji	usqu au ra	massage s	scolalle se	lon les asp	nialions de	e chacun.					
	0.0	0.0	0.4	0.5	0.0	0.7	0.0	0.0	0.40	0.44	0.40	0.40	0.4
8h30-9h45	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1
9h45-11h	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13
11h-12h15	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12
13h30-15h30			•	•		lon les asp	•	•	al alellel.	Si Surriorii	DIE, E-K.I.	avec 1 pro	Л.
Après 15h30 Lundi	Activites	ue ciub ji	usqu au ra	massage s	scolalle se	ion les asp	malions ut	chacun.					
	0.40	0.40	0.4	0.0	0.0	0.4	0.5	0.0	0.7	0.0	0.0	0.40	0.44
8h30-9h45	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11
9h45-11h	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10
11h-12h15 13h30-15h30	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9
			-	_		itelier ; si 7 Ion les asp	-		ar ateller.	Si surnom	ore, E-R.I.	avec 1 pro	Л.
Mardi	Activites	ue ciub ji	usqu au ra	massage s	scolalle se	ion les asp	malions ut	chacun.					
	0.0	0.40	0.44	0.40	0.40	0.4	0.0	0.0	0.4	0.5	0.0	0.7	0.0
8h30-9h45	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8
9h45-11h	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7
11h-12h15 13h30-15h30	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5 avec 1 pro	G.6
				-		itelier ; si 6 Ion les asp	•	•	aı aterier.	oi sumom	υι υ , Ε-Κ.Ι.	avec i pro	Л.
	Activites	ue ciub ji	usyu au ia	massage s	scolalle Se	ion les asp	manons de	onacun.					
Mercredi	0.0	0.7	0.0	0.0	0.40	0.44	0.40	0.40	0.1	0.0	0.0	0.1	O -
8h30-9h45	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4	G.5
9h45-11h	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3	G.4
11h-12h15	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2	G.3
Jeudi													_
8h30-9h45	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1	G.2
9h45-11h	G.2	G.3	G.4	G.5	G.6	G.7	G.8	G.9	G.10	G.11	G.12	G.13	G.1
Fin d'un						nouveau	-		_				
cycle	de E-R.i.					availlé dans							
Note		Las	uccession	des matiè	res dans l	<mark>e temps es</mark>	st à adapte	er, l'ordre c	<mark>hoisi étant</mark>	seulemen	t alphabéti	que.	

3. Emploi du temps d'un professeur (exemple: Arts plastiques)

			ndi	Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Semaines	Heures	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe
Pendant	8h30-9h45	E-R.i.	G. 1	G.d'é.	G.11	E-R.i.	G.8	G.d'é.	G.5	E-R.i.	G. 2
cinq	9h45-11h	G.d'é.	G.13	E-R.i.	G.10	G.d'é.	G.7	E-R.i.	G.4	G.d'é.	G. 1
matinées	11h-12h15	E-R.i.	G.12	G.d'é.	G. 9	E-R.i.	G.6	G.d'é.	G.3	E-R.i.	G.13
Deux aprmid.	13h30-15h30	Atel	ier 1	lib	ore	lik	ore	Atel	ier 2	lib	ore
Possibilité après 15h30 Activités de club avec participation possible du professeur mais hors emploi du temps											
Total: 3h	Total: 3h45x5=18h45 (matin) plus 2hx2=4h (après-midi) moins 4h45 (autonomie avec CPE, psychologue ou éducateur)=18h									18h	

4. Emploi du temps d'un professeur (exemple: Sciences éco.)

		luı	lundi		Mardi		Mercredi		udi	Vendredi	
Semaines	Heures	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe	Cours	Groupe
Pendant	8h30-9h45	E-R.i.	G.3	G.d'é.	G.13	E-R.i.	G.10	G.d'é.	G.7	E-R.i.	G.4
cinq	9h45-11h	G.d'é.	G.2	E-R.i.	G.12	G.d'é.	G. 9	E-R.i.	G.6	G.d'é.	G.3
matinées	11h-12h15	E-R.i.	G.1	G.d'é.	G.11	E-R.i.	G. 8	G.d'é.	G.5	E-R.i.	G.2
Deux aprmid.	13h30-15h30	lib	ore	Atel	ier 3	lik	re	lib	ore	Atel	ier 4
Possibilité	Possibilité après 15h30 Activités de club avec participation possible du professeur mais hors emploi du temps										
Total: 3h45x5=18h45 (matin) plus 2hx2=4h (après-midi) moins 4h45 (autonomie avec CPE, psychologue ou éducateur)=18h								18h			

5. Les groupes d'élèves

Groupe d'élèves :	Les élèves créent un groupe (ex: G.1) par la réunion, sur la base des affinités et des niveaux
création	de trois petites équipes (3-4 élèves) qui, elles-mêmes, se fédèrent par affinités et par niveau.

6. Emploi du temps d'un élève (semaines ordinaires)

		lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Semaines	Heures	Cours	Matière	Cours	Matière	Cours	Matière	Cours	Matière	Cours	Matière
Pendant	8h30-9h45	E-R.i.	1.Arts.p.	G.d'é.	4.Ed.ph.	E-R.i.	7.Lan.I	G.d'é.	10.Mus.	E-R.i.	13.Tech.
cinq	9h45-11h	G.d'é.	2.Bio-G.	E-R.i.	5.Franç.	G.d'é.	8.Lan.II	E-R.i.	11.Philo.	G.d'é.	1.Arts.p.
matinées	11h-12h15	E-R.i.	3.Eco.	G.d'é.	6.Hist-G.	E-R.i.	9.Math.	G.d'é.	12.Phys.	E-R.i.	2.Bio-G.
Deux aprmid.	13h30-15h30	Atel	lier 1	Atel	lier 3	libre		Atelier 2		Ate	lier 4
Clubs après 15h30 Activités a				ées par art	istes, éduc	ateurs spo	rtifs, scienti	fiques, pro	fesseurs vo	olontaires,	etc.
Pauses p	oossibles		15mn à 10h35, 15mn à 15h30. Temps de cours et d'atelier réduit en conséquence.								

7. Variante de l'emploi du temps d'un élève (semaine exceptionnelle)

Semaines	Heures	Cours	Matière
Pendant	8h30-9h25	E-R.i.	1.Arts.p.
la	9h25-10h20	G.d'é.	2.Bio-G.
matinée	10h20-11h15	E-R.i.	3.Eco.
Fin de matinée	11h15-12h15	Assemblé	e générale

Heures	Cours	Matière
	Au lieu d	e l'E-R.i.,
9h45-11h	j'assiste	au G.d'é.
	de mo	n choix

Note : assemblées générales indispensables, par exemple, pour déterminer les groupes et les ateliers.

Organisation possible des ateliers sur trois semaines avec douze groupes

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6
Jours	Diffusion	Arts	Société	Lettres	Sciences	Educ. phys.
Lundi ap-mid.	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12
Mardi ap-mid.	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10
Jeudi ap-mid.	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8
Vend. ap-mid	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6
Lundi ap-mid.	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4
Mardi ap-mid.	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2
Jeudi ap-mid.	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12
Vend. ap-mid	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10
Lundi ap-mid.	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8
Mardi ap-mid.	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4	G.5 - G.6
Jeudi ap-mid.	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2	G.3 - G.4
Vend. ap-mid	G.3 - G.4	G.5 - G.6	G.7 - G.8	G.9 - G.10	G.11 - G.12	G.1 - G.2
bilan cycle	Les groupe	s (23-24 élèves) or	nt passé quatre he	ures dans chacun	des ateliers en trois	s semaines.

Bilan horaire des cours sur trois semaines

	Premièr	re cycle	Deuxièr	ne cycle	Troisièr	ne cycle				
	du lundi 8h30, p	remière semaine	du jeudi 11h., de	euxième semaine	au mercr. 9h45, quatrième sem.					
	au jeudi 11h., de	euxième semaine	au mercr. 9h45,	quatrième sem.	au lundi 12h15,	cinquième sem.				
	E-R.i.	G.d'é.	E-R.i.	G.d'é.	E-R.i.	G.d'é.				
1.Arts.p.	1h15 (lun.8h30)	1h15	1h15 (jeu.11h)	1h15	merc.9h45					
2.Bio-G.	1h15	1h15 (fin sem.1)	1h15	1h15						
3.Eco.	1h15	1h15	1h15	1h15						
4.Ed.ph.	1h15	1h15	1h15 (fin sem.2)	1h15						
5.Franç.	1h15	1h15	1h15	1h15						
6.Hist-G.	1h15	1h15	1h15	1h15 (fin sem.3)						
7.Lan.I	1h15	1h15	1h15							
8.Lan.II	1h15	1h15	1h15		fin sem.4					
9.Math.	1h15	1h15	1h15							
10.Mus.	1h15	1h15	1h15			fin sem.5				
11.Philo.	1h15	1h15	1h15							
12.Phys.	1h15	1h15	1h15							
13.Tech.	1h15	1h15 (jeu.11h)	1h15	merc.9h45		Lundi 12h15				

Bilan horaire global des ateliers et des cours sur trois semaines

	Ateliers (quatre heures dans chaque atelier en trois semaines)											
Semaines	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6						
Première	diffusion	mus., arts pl.	hist-géo, bio	lettres, philo								
semaine	publication	trav. man.	économie	langues								
Deuxième	diffusion	mus., arts pl.			Math., phys.,	Educ. phys.						
semaine	publication	trav. man.			techniques	express. corp.						
Troisième			hist-géo, bio	lettres, philo	Math., phys.,	Educ. phys.						
semaine			économie	langues	techniques	express. corp.						
	Cours	Cours (de trois heures quarante-cinq à cinq heures selon le cycle)										
Semaines	diffu.:atelier	mus, art., tr. m.	h-g, bio., éco.	lettr., ph., lang.	math., phy., tec.	éd. phy., exp.						
Première		art.2h30	b.2h30, é.1h15	let.1h15, p.1h15	m.1h15, p.1h15	éd. phys.						
semaine		mus.1h15	h-g.1h15	lang.2h30	tec.1h15	1h15						
Deuxième		art.1h15	b.1h15, é.2h30	let.1h15, p.1h15	m.1h15, p.1h15	éd. phys.						
semaine		mus.1h15	h-g.1h15	lang.2h30	tec.1h15	2h30						
Troisième		art.1h15	b.1h15, é.1h15	let.2h30, p.1h15	m.1h15, p.1h15	éd. phys.						
semaine		mus.1h15	h-g.2h30	lang.2h30	tec.1h15	1h15						
Total	4 h	12h45	19h	20h15	15h15	9h						
Notes: 1) p	ériode suivante: éd	quilibrage, 2) possi	bilité: accroître la fi	réquence, par exen	nple, des ateliers s	cientifiques.						

Emplois du temps comparés, collège innovant et collège traditionnel

Remarque: exemple pour la classe de quatrième (nouveaux horaires du BO du 21-02-02). La comparaison porte sur 22 semaines car ce n'est qu'au bout celles-ci que nous avons un ensemble de semaines entières et de cycles entiers dans le collège innovant. Avant la 22e semaine, nous avons soit des séries de semaines entières avec un dernier cycle incomplet, soit des séries de cycles complets avec une dernière semaine incomplète. Au bout de 22 semaines, le nombre de cycles est de 15.

1) Données initiales pour le collège innovant

Durée d'une séquence par matière :	1h15	
Nombre de séquences par matière et par cycle :	2	
Durée des séquences par matière et par cycle :	1h15 x 2 = 2h30	
Nombre de cycles sur 22 semaines :	15	
Durée des séquences par matière pour 15 cycles :	2h30 x 15 = 37h3	0
Nombre de matières :	11	
Durée des séquences pour toutes les matières pour 15 c	ycles :37h30 x 11 =	412h30
Durée d'un atelier :	2h	
Nombre d'ateliers par semaine :	4	
Durée des ateliers par semaine :	2h x 4 = 8h	
Nombre de semaines :	22	
Durée de tous les ateliers pour 22 semaines :	22h x 8 =	176h00
		E001.00
Total des heures séguences pour les matières, plus les a	ateliers : 412h30+176h =	588h30

2) Emploi du temps du collège traditionnel en quatrième sur 22 semaines

Heures de vie de classe	10 / an matières pour 22 semaines :	7	623h00
Itinéraires de découverte	2h	44	
Education physique et sportive	3h	66	
Mathématiques, Physique et Technologie	3h30 + 1h30 + 1h30	143	
Français et Langues	4h + 3h + 3h	220	
Histoire-Géographie et S.V.T.	3h + 1h30	99	
Education musicale et Arts plastiques	1h + 1h	44	
Matières regroupées par grands domaines	Nombre d'heures par semaine	Total pour 22 semaines	

3) Emploi du temps du collège innovant sur 15 cycles, tous niveaux

Nombre d'heures, seulement pour les séquences et par grands domaines

Matières regroupées par grands domaines	Nombre d'h. par cycle	Total pour 15 cycles
Education musicale et Arts plastiques	2h30 + 2h30	75h
Histoire-Géographie et S.V.T.	2h30 + 2h30	75h
Français et Langues	2h30 + 2h30 + 2h30	112h30
Mathématiques, Physique et Technologie	2h30 + 2h30 + 2h30	112h30
Education physique et sportive	2h30	37h30
Total toutes matières pour 15 cycles ou 22 semaines : 412h30		

Nombre d'heures, pour les séquences par grands domaines avec rajout des heures d'ateliers

Matières regroupées par grands domaines	Total pour 15 cycles	Heures ateliers	Total séqu. + atel.
Education musicale et Arts plastiques	75h	Inclus dans autres ateliers	75h (+ 31h)
Histoire-Géographie et S.V.T.	75h	Inclus dans autres ateliers	75h (- 24h)
Français et Langues	112h30	107h30	220h (=)
Mathématiques, Physique et Technologie	112h30	40h	152h30 (+9h)
Education physique et sportive	37h30	28h30	66h (=)
Total toutes matières pour 15 c. ou 22 s.	412h30	Total ateliers: 176h	Total gén. : 588h30
Heures de concertation (1h30 par semaine) qui intégrent l'éducation civique et la "vie de classe": 34h30			

Total tout confondu:	623h
----------------------	------

Conclusion: La comparaison indique que les deux dotations globales horaires s'équivalent.